

Le Groupe de la Société Civile (GSC) prône la recherche d'un Consensus entre les neuf entités politiques et de la société civile dans l'intérêt du pays et de la population

Port-au-Prince, le 3 mai 2024

Le Groupe de la Société Civile (GSC) prend acte du consensus qui a été trouvé entre les partis et regroupements politiques Plateforme Résistance Démocratique (RED), les Engagés pour le Développement (EDE) et Compromis historique ; Pati Politik Pitit Dessalines (PPPD) ; Accord du 21 décembre ; Collectif des partis politiques du 30 janvier aboutissant au choix d'Edgard Leblanc Fils comme Président-coordonnateur du Conseil Présidentiel de Transition et à la désignation d'un premier ministrable Fritz Bélizaire.

Dans l'idée de continuer à jouer son rôle, le Groupe de la Société Civile préconise de manière célère un consensus entre les neuf (9) Conseillers présidentiels qui assurent « **de manière collégiale l'orientation et le pilotage de la transition** » dont la mission s'articule autour de trois (3) priorités : Sécurité ; Réformes constitutionnelles et institutionnelles ; Élections (article 4 de l'accord du 3 avril). Aussi, en profite-il pour rappeler les principes devant guider le fonctionnement du Conseil et faire quelques considérations importantes.

Principe No 1.

Le consensus entre les neuf (9) membres du Conseil présidentiel est prioritaire dans tout processus décisionnel de ce dernier (article 30 de l'Accord du 3 avril 2024). Ce principe fait obligation à tous les membres du Conseil présidentiel et aux secteurs parties prenantes de l'Accord de cultiver l'esprit de consensus dans leurs actions et leurs discours pour la réussite de la transition.

Principe No 2.

En dehors d'un consensus dans le choix du Président du Conseil, l'élection de ce dernier doit se souscrire au principe de la majorité de 4 membres votants sur 7.

Principe No 3.

Le choix du premier ministre se fait entre trois premiers ministrables sur une liste de 15. Selon l'article 6 de l'accord du 3 avril 2024, la procédure aboutissant au choix du Premier Ministre de la transition passe par les étapes suivantes :

i) La candidature de 15 postulants au plus dont 9 sont proposés par les parties prenantes de l'accord et 6 autres soumis par d'autres secteurs de la société ;

Le Groupe de la Société Civile (GSC) prône la recherche d'un Consensus entre les neuf entités politiques et de la société civile dans l'intérêt du pays et de la population

ii) La pré-qualification de trois (3) premiers ministrables après l'analyse de leurs dossiers ;

iii) Le choix du Premier Ministre de la Transition selon les mécanismes décisionnels du Conseil présidentiel.

Sur la base de ces principes, le Groupe de la Société Civile fait des considérations sur l'évolution du processus de la mise en place des dirigeants de la transition et s'engage à jouer son rôle en vue d'un retour à un climat de consensus entre les parties prenantes.

Considération 1 : Sur le contexte fragile et exceptionnel du pays

Le Conseil Présidentiel est une formule d'exception issue d'un consensus et non d'une élection de laquelle le Président élu a un programme politique à appliquer. Donc, il faut toujours chercher un consensus entre les neuf (9) membres.

Considération 2 : Sur la nécessité de raviver la flamme de l'espoir de la population

Au-delà de toute motivation politique et autres, il est de la responsabilité historique des neuf (9) membres du Conseil Présidentiel de tout mettre en œuvre pour ramener l'espoir au sein de la grande famille haïtienne. Il est du devoir de tous les secteurs d'exercer un leadership conscient pour préserver l'apaisement et l'esprit de consensus.

Engagements du Groupe de la Société Civile

Le Conseil Présidentiel de la Transition ne peut pas fonctionner sur la base d'une majorité et d'une minorité contestataire, alors que la survie de la population est en péril. Le Groupe de la Société Civile (GSC) s'engage donc à jouer pleinement son rôle dans la recherche d'un consensus en vue de consolider le processus entre les neuf (9) entités ayant conduit à la mise en place du Conseil et de la poursuite célère de la mise en place des institutions de l'État.

Le Groupe de la Société Civile s'engage aussi à accompagner et à soutenir les deux membres non votants du Conseil dans l'accomplissement de leur rôle de facilitation, tout en gardant leur droit de membres à part entière.

**Le Groupe de la Société Civile (GSC) prône la recherche d'un
Consensus entre les neuf entités politiques et de la société civile dans
l'intérêt du pays et de la population**

Le Groupe de la Société Civile encourage la population à soutenir toutes initiatives visant à exiger l'entente et l'harmonie entre ces responsables pour sauver Haïti de ce grand drame.



**Pour authentification
Georges Wilbert FRANCK**